

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE -UBCI-

Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

L'Union Bancaire pour le commerce et l'Industrie -UBCI- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 26 avril 2018. Ces états sont accompagnés du rapport des Commissaires aux Comptes Mme Sonia KETARI LOUZIR et Mr Karim DEROUICHE.

BILAN CONSOLIDE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017

(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
ACTIFS			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	1	173 364	111 846
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	178 743	33 331
Créances sur la clientèle	3	2 753 752	2 562 111
Portefeuille-titres commercial	4	2 329	39 908
Portefeuille d'investissement	5	674 375	592 888
Valeurs immobilisées	6	42 540	45 121
Actifs d'impôts différés	7	12 052	14 852
Autres actifs	8	132 780	67 758
TOTAL ACTIFS		3 969 935	3 467 815
PASSIFS			
Banque Centrale et CCP	9	203 040	23 011
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	10	292 465	205 345
Dépôts et avoirs de la clientèle	11	2 398 372	2 210 304
Emprunts et Ressources spéciales	12	307 420	286 012
Autres passifs (*)	13	212 123	201 267
TOTAL PASSIFS		3 413 420	2 925 939
Intérêts des minoritaires dans le résultat		7 697	16 286
Intérêts des minoritaires dans les réserves		206 450	209 261
INTERETS MINORITAIRES		214 147	225 547
CAPITAUX PROPRES DU GROUPE			
Capital		100 008	100 008
Réserves consolidées et assimilées		203 230	184 704
Résultat consolidé		39 130	31 617
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	14	342 368	316 329
TOTAL PASSIFS, INTERETS MINORITAIRES ET CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES		3 969 935	3 467 815

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ
ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2017
(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
<i>PASSIFS EVENTUELS</i>			
Cautions, avals et autres garanties données	15	930 861	708 650
Crédits documentaires	16	240 766	248 077
Total des passifs éventuels		1 171 627	956 727
<i>ENGAGEMENTS DONNES</i>			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	17	130 795	171 286
Engagements sur titres (Participations non libérées)	18	27	27
Total des engagements donnés		130 822	171 313
<i>ENGAGEMENTS REÇUS</i>			
Garanties reçues	19	2 032 441	1 898 592
Total des engagements reçus		2 032 441	1 898 592

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
PERIODE ALLANT DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2017

(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
<i>Produits d'exploitation bancaire</i>			
Intérêts et revenus assimilés	21	188 162	164 697
Commissions (en produits)	22	50 081	46 528
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	23	35 795	20 921
Revenus du portefeuille d'investissement	24	31 142	31 682
Total des produits d'exploitation bancaire		305 180	263 828
<i>Charges d'exploitation bancaire</i>			
Intérêts encourus et charges assimilées	25	(90 573)	(78 497)
Commissions encourues		(4 811)	(5 995)
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières		(302)	(331)
Total des charges d'exploitation bancaire		(95 686)	(84 823)
PRODUIT NET BANCAIRE		209 494	179 005
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et provisions pour passifs	26	(13 622)	(6 543)
Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	27	3 051	2 274
Autres produits d'exploitation		4 176	3 207
Frais de personnel		(85 129)	(79 385)
Charges générales d'exploitation		(33562)	(31 204)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur Immobilisations		(8 256)	(8 243)
RESULTAT D'EXPLOITATION		76152	59 110
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires		(3 650)	6 680
Impôts sur les bénéfices	28	(21 943)	(14 624)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		50 559	51 165
Solde en gain / perte provenant des autres éléments extraordinaires		(3 732)	(3 262)
Intérêts des minoritaires		(7 697)	(16 286)
RESULTAT NET CONSOLIDE DE L'EXERCICE		39 130	31617
Effets des modifications comptables		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		39 130	31617
RESULTAT CONSOLIDE PAR ACTION	29	1,956	1,581

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
PERIODE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2017

(Unité : en milliers de Dinars)

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		273 624	235 576
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(108 373)	(86 345)
Prêts / Remboursement de prêts aux établissements financiers		-	3 461
Dépôts / Retraits dépôts des autres établissements bancaires et financiers		(83)	113
Prêts / Remboursement prêts accordés à la clientèle		(206 097)	(184 730)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		197 908	302 258
Acquisition / Cession des titres de placement		29 030	4 107
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		(176 282)	(111 574)
Autres flux de trésorerie d'exploitation		18 900	(6 462)
Impôts sur les sociétés		(14 331)	(27 103)
Flux d'exploitation des activités non bancaires		10 186	15977
Flux de trésorerie affectés aux provenant des activités d'exploitation		24 482	145 278
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Revenus encaissés du portefeuille d'investissement		18 132	17 858
Acquisitions / Cessions du portefeuille d'investissement		(91 195)	(141 325)
Acquisitions et cessions des immobilisations		(6 145)	(6 610)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(79 208)	(130 077)
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission/Rachat d'action		(9 868)	(319)
Augmentation / diminution des ressources spéciales		19 431	11 517
Dividendes versés		(21 690)	(28 816)
Réduction de capital		-	(2 904)
Encaissement provenant des apports affectés à l'acquisition d'immobilisations		9 419	-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		(2 708)	(20 522)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		(57 434)	(5 321)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		(79 507)	(74 186)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	30	(136 941)	(79 507)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

A. NOTES SUR LES BASES RETENUES POUR L'ELABORATION ET LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. Principes comptables d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés

1.1. *Référentiel comptable*

Les états financiers consolidés du groupe UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Il s'agit, entre autres, de :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les états financiers consolidés sont préparés en respect de la convention du coût historique et sont libellés en milliers de Dinars Tunisiens.

1.2. *Périmètre, méthodes et règles de consolidation*

1.2.1. *Périmètre*

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'UBCI et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif.

1.2.2. *Méthodes de consolidation*

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- soit des statuts ou d'un contrat ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détienne directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La consolidation par intégration globale implique la substitution du coût d'acquisition des titres des filiales par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs de celles-ci tout en présentant la part des minoritaires dans les capitaux propres et le résultat (intérêts minoritaires) de ces filiales.

1.2.3. Règles de consolidation

1.2.3.1. Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur exclusion faite des frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition sont inclus dans le coût.

1.2.3.2. Opérations réciproques et opérations internes

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques sont aussi éliminés.

2. Autres principes comptables d'évaluation et de présentation

2.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

Les engagements de la banque sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte ;
- Comptes débiteurs de la clientèle ;
- Crédits sur ressources spéciales ;
- Autres crédits à la clientèle ; et
- Engagements par signature.

2.1.1. Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour la valeur nominale.

2.1.2. Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

2.1.3. Classification des engagements

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraît assuré.

Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Les engagements incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesure de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

Les actifs préoccupants (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

Les actifs compromis (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours ainsi que les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours.

2.1.4. Immobilisations données en leasing

Les immobilisations données en leasing sont comptabilisées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition hors taxe sur la valeur ajoutée, et ce durant toute la période du bail qui varie entre 2 et 7 années.

Les créances de crédit bail sont amorties selon l'amortissement en capital de l'échéancier du contrat.

2.1.5. Provisions sur les engagements

2.1.5.1. Provisions individuelles

Les provisions individuelles sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des actifs financiers ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;

- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT ; et
- Les hypothèques maritimes dûment enregistrées ;

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

<u>Classe</u>	<u>Taux de provision</u>
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

2.1.5.2. Provision collective

En application de la circulaire n° 2012-09 modifiant la circulaire n° 91-24, la banque a constitué au titre de l'exercice 2012 des provisions collectives en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24. Ainsi, une provision supplémentaire de 3 038 KTND a été dotée au titre de l'exercice 2017

La provision collective constituée par la banque s'élève, au 31 décembre 2017, à 15 663 KTND.

2.1.5.3. Provisions additionnelles

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une nouvelle obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes:

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Son effet sur l'exercice 2017 s'est traduit par la constatation d'une dotation aux provisions additionnelle de 1 824 KTND et d'une reprise sur provisions de 1 002 KTND.

La provision additionnelle constituée par la banque, au 31 décembre 2017, s'élève à 19 003KTND.

2.1.5. Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à la dite période.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « Créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Portefeuille encaissement / Comptes exigibles après encaissement

Le groupe a opté pour le traitement des valeurs remises par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

2.3. Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

2.3.1. Composition du portefeuille titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

✓ Le portefeuille-titres commercial

Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

✓ Le portefeuille d'investissement

Titres d'investissement : Ce sont des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titres d'investissement.

Titres de participation : Ce sont les titres qui sont exclus de la consolidation.

2.3.2. Comptabilisation et évaluation en date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

Les titres de transaction: Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

Les titres de placement: Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Les titres d'investissement: Le traitement des plus values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivant :

- une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- l'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3.3. Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée

2.4. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

2.5. Comptabilisation des valeurs immobilisées

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

Immeubles	5 %
Fonds de commerce	5%
Travaux	10 %
Coffres forts	5 %
Matériels roulants	20%
Matériel de bureau	20%
Matériels informatiques	25 %
Matériels informatiques – les grandes machines d'exploitation	20 %
Logiciels informatiques	33 %
Immobilisations de faibles valeurs	100 %

2.6. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

2.7. Provisions pour engagements de retraite

La banque a opté pour la comptabilisation progressive en passifs des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

Les engagements de retraite sont estimés à la date du 31 Décembre 2017 à 11 209 KTND.

En l'absence de normes comptables spécifiques à l'évaluation des engagements de retraite dus au personnel, la banque a évalué les dits engagements en application de la norme comptable internationale IAS 19 traitant des avantages au personnel

2.8. Impôts sur les sociétés

En application de la loi des finances pour la gestion 2006, le taux d'impôt sur les sociétés du groupe UBCI est de 35% pour les filiales faisant partie des institutions financières ainsi que la société mère.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon les règles de la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode, on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passés ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

B. LES SOCIETES RETENUES DANS LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION

En application des dispositions prévues par la loi n° 2001-117 du 6 décembre 2001 et des normes comptables tunisiennes, le périmètre de consolidation du groupe UBCI est composé comme suit :

1. Le périmètre et les méthodes de consolidation

Société	Pourcentage de Contrôle		Pourcentage d'Intérêt		Méthode de consolidation	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
UBCI	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Intégration globale	Intégration globale
UBCI BOURSE(*)	99,97%	99,97%	99,97%	99,97%	Intégration globale	Intégration globale
Global Invest SICAR (G.I.S)	86,06%	86,06%	86,06%	86,06%	Intégration globale	Intégration globale
UBCI Développement SICAR (en liquidation) (**)	99,90%	99,90%	99,90%	99,90%	Intégration globale	Intégration globale
UBCI CAPITAL Développement SICAR	99,90%	99,90%	99,90%	99,90%	Intégration globale	Intégration globale
U T P SICAF	42,41%	42,41%	42,29%	42,29%	Intégration globale	Intégration globale
HANNIBAL SICAV	21,25%	21,96%	21,25%	21,96%	Intégration globale	Intégration globale
SALAMBO SICAV	1,05%	1,31%	1,05%	1,31%	Intégration globale	Intégration globale
UNIVERS SICAV	51,81%	46,25%	51,81%	45,76%	Intégration globale	Intégration globale
ALYSSA SICAV	2,25%	0,61%	0,02%	0,01%	Intégration globale	Intégration globale

(*) Suivant le procès-verbal de l'AGE tenue le 9 juin 2017, il a été décidé de changer la dénomination sociale de la société qui deviendra "UBCI Bourse" au lieu de "UBCI Finance"

(**) La filiale UBCI Développement SICAR (en liquidation) est une société d'investissement à capital risque SICAR créée le 28 juin 2011. L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 13 novembre 2013 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 14 novembre 2013 et sa mise en liquidation amiable.

Les états financiers au 30 septembre 2014 n'ont pas été arrêtés sur la base de la convention de la continuité d'exploitation. Ce sont les données de ces états financiers qui ont fait l'objet d'intégration dans les états financiers consolidés de l'UBCI au 31 décembre 2017.

2. Les participations dont le taux de détention directe est supérieur à 20% et non retenues dans le périmètre de consolidation

La société-mère détient directement des participations supérieures à 20% dans des sociétés exclues du périmètre de consolidation pour absence d'influence. Elles se détaillent comme suit :

Société	Taux de détention directe	
	2017	2016
EPAC COMMUNICATION	21,50%	21,50%
SCHNEIDER	20,00%	30,00%
LA NOUVELLE SOTIM	29,33%	29,96%
JINENE	29,82%	29,82%
LES PERLES DU DESERT (portage)	29,10%	29,10%
SAMOFY SERVICES (portage)	20,00%	20,00%

C. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KTND : milliers de Dinars Tunisiens)

1. ACTIFS

Note 1 – Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2017 un montant de 173 364 KTND contre 111 846 KTND au 31 décembre 2016 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Caisse	24 919	19 995
Comptes ordinaires BCT	148 445	91 851
	<u>173 364</u>	<u>111 846</u>

Note 2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2017 un montant de 178 743 KTND contre 33 331 KTND au 31 décembre 2016 et se présente comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Banque Centrale de Tunisie	127 405	22 998
Banque de dépôt	0	6 099
Avoirs chez les correspondants	51 333	4 232
Créances rattachées sur les établissements financiers	5	1
	<u>178 743</u>	<u>33 331</u>

Note 3 – Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à un montant de 2 753 752 KTND contre 2 562 111 KTND au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Prêts et comptes rattachés	(1)	2 771 679	2 597 501
<i>dont leasing</i>		144 923	143 161
Comptes débiteurs de la clientèle		161 985	133 209
Total brut		<u>2 933 665</u>	<u>2 730 710</u>
Provisions et Agios réservés		(179 912)	(168 599)
<i>dont Agios réservés</i>		(16 186)	(15 479)
Total net		<u>2 753 752</u>	<u>2 562 111</u>

(1) Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Crédits accordés à la clientèle	2 510 504	2 343 680
<i>dont Leasing</i>	<i>144 923</i>	<i>143 161</i>
Autres crédits à la clientèle	71 211	71 211
Créances douteuses	182 548	174 703
Créances rattachées	7 416	7 907
	<u>2 771 679</u>	<u>2 597 501</u>

Note 4 – Portefeuille-titres commercial

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2017 un montant de 2 329KTND contre 39 908 KTND au 31 décembre 2016 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Titres de transaction	1 535	40 482
Titres de placement	794	794
Provisions / Dépréciation titres de transactions	-	(1 368)
	<u>2 329</u>	<u>39 908</u>

Note 5 – Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2017 à 674 375KTND contre 592 888KTND au 31 décembre 2016 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Titres de participation	213 107	222 344
Titres en portage	39	2 256
Titres d'investissement	444 710	357 259
Créances rattachées/ Titres d'investissement	19 007	17 031
Provisions / Dépréciation titres de Participation	(2 488)	(6 002)
Total Net	<u>674 375</u>	<u>592 888</u>

Note 6 – Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées ont atteint 42540KTND au 31 décembre 2017 contre 45 121KTND au 31 décembre 2016 et s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Immobilisations corporelles	124 404	126 000
Immobilisations incorporelles	50 213	46 863
Valeurs brutes en fin de période	174235	172 863
Amortissements	(132 077)	(127 742)
Valeurs nettes en fin de période	42 540	45 121

Note 7 – Actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés se sont élevés à 12 052KTND au 31 décembre 2017 contre 14852 KTND au 31 décembre 2016.

Note 8 – Autres actifs

Le solde de cette rubrique a atteint 132 780KTND au 31 décembre 2017 contre 67 758KTND au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Débiteurs divers	92 762	59 766
Comptes de régularisation	39 297	6 819
Comptes de Stock	368	215
Créances prises en charge par l'Etat	924	1 106
Charges à répartir	65	261
Provisions /autres actifs	(636)	(409)
	132 780	67 758

2. PASSIFS

Note 9 – Banque Centrale et CCP

Le solde de ce poste a atteint 203 040KTND au 31 décembre 2017 contre 23 011KTND au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Emprunts au jour le jour et à terme	203 000	23 000
Dettes rattachées	40	11
	<u>203 040</u>	<u>23 011</u>

Note 10 – Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste a atteint 292 465KTND au 31 décembre 2017 contre 205 345KTND au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Banques non-résidentes (Comptes ordinaires)	247 157	117 997
Banques de dépôt	45 000	87 000
Organismes financiers spécialisés	242	325
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires	66	23
	<u>292 465</u>	<u>205 345</u>

Note 11 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique a atteint 2 398 372KTND au 31 décembre 2017 contre un solde de 2 210 304KTND au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Comptes à vue	1 414 961	1 202 427
Comptes d'épargne	639 541	608 716
CAT / BC et autres produits financiers	192 402	235 103
DAT/BC échus non remboursés	6 049	5 245
Autres sommes dues à la clientèle	77 902	54 714
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	66 000	102 000
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	1 517	2 099
	<u>2 398 372</u>	<u>2 210 304</u>

Note 12 – Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique a atteint 307 420KTND au 31 décembre 2017 contre un solde de 286 012KTND au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Emprunts Obligataires	27 741	36 048
Autres emprunts	159	159
Ressources étatiques	5 056	4 979
Mobilisation créances	449	449
Crédits partenariat	21 161	31 340
Crédit BIRD	316	316
Ligne BIRD BCT	7 886	9 028
Ligne BAD BCT	8 299	9 000
Ligne FADES BCT	12 620	12 620
Fond BNPP	65 968	80 982
Premier logement	171	-
Emprunt PROPARCO	78 464	-
Ligne BERD	67 883	88 725
Autres fonds extérieurs	9 633	10 836
Dettes rattachées à des ressources spéciales	1 614	1 530
	<u>307 420</u>	<u>286 012</u>

Note 13 – Autres passifs

Le solde de cette rubrique a atteint 212123KTND au 31 décembre 2017 contre un solde de 201 267 KTND au 31 décembre 2016. Il s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Provisions (départ à la retraite, hors bilan,...)	22 471	22 894
Comptes de régularisation	139 909	80 663
Créditeurs divers	49 743	97 710
	<u>212 123</u>	<u>201 267</u>

Note 14 – Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2017, le capital social du groupe s'élève à 100 008 KTND correspondant au capital de la société mère UBCI. Il est composé de 20 001 529 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérées en totalité.

Le total des capitaux propres du groupe, avant affectation du résultat de l'exercice 2017 s'élève à 342 356KTND. Les contributions de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit :

(*) Suivant le procès-verbal de l'AGE tenue le 9 juin 2017, il a été décidé de changer la dénomination sociale de la

Société	Capital	Réserves consolidées	Modifications comptables	Résultat en instance d'affectation	Résultat consolidé	Capitaux propres 2017
UBCI	100 008	195 114			39 512	334 634
UBCI BOURSE (*)		1 379			-660	719
GIS		1 188			47	1 235
UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT SICAR		609			-44	565
UBCI DEVELOPPEMENT SICAR		499			0	499
UTP		2 552			125	2 677
SICAV SALAMBO		694			23	717
SICAV HANNIBAL		243			24	267
SICAV UNIVERS		919			102	1 021
SICAV ALYSSA		33			1	34
TOTAL	100 008	203 230	-	-	39 130	342 368

société qui deviendra "UBCI Bourse" au lieu de "UBCI Finance"

3. ENGAGEMENTS DU HORS BILAN

Note 15 – Cautions, avals et autres garanties donnés

Le solde de cette rubrique totalise au 31 décembre 2017 un montant de 930 861KTND contre un solde de 708 650KTND au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
En faveur d'établissements bancaires et financiers	755 364	527 926
En faveur de la clientèle	175 497	180724
Cautions fiscales	19 079	18 708
Cautions pour marchés	90 525	91 094
<i>En devises</i>	8 686	15 877
<i>En dinars</i>	81 839	75 217
Cautions douanières	24 805	30 741
Cautions diverses	32 599	34 506
<i>En devises</i>	19 745	21 973
<i>En dinars</i>	12 854	12 533
Obligations cautionnées	8 489	5 675
	<u>930 861</u>	<u>708 650</u>

Note 16 – Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique a atteint 240 766KTND au 31 décembre 2017 contre un solde de 248 077KTND au 31 décembre 2016. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Crédit documentaire en faveur des établissements financiers et bancaires	<u>11 459</u>	<u>32 949</u>
Crédit documentaire en faveur de la clientèle	<u>229 307</u>	<u>215 128</u>
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	196 401	167 252
<i>Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur</i>	32 906	47 876
	<u>240 766</u>	<u>248 077</u>

Note 17 – Engagements de financement donnés

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition de la clientèle.

Au 31 décembre 2017 les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 130 795KTND contre 171 286KTND au 31 décembre 2016.

Note 18 – Engagements sur titres

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
EPAC COM	9	9
IDE	7	7
Génie climatique	3	3
FRDCM	8	8
	<hr/> <u>27</u>	<hr/> <u>27</u>

Note 19 – Garanties reçues

Les garanties reçues se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Garanties reçues de l'Etat et des compagnies d'assurances	165 705	180 961
Garanties reçues des banques	986 992	776 700
<i>Garanties reçues des banques résidentes</i>	-	-
<i>Garanties reçues des banques non -résidentes</i>	986 992	776 700
Nantissement titres	47 364	79 849
Garanties reçues de la clientèle	832 380	861 082
	<hr/> <u>2 032 441</u>	<hr/> <u>1 898 592</u>

Note 20 – Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan se subdivisent en deux natures :

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties ne diffèrent le dénouement qu'en raison du délai d'usance représentant les opérations de change au comptant et sont défalquées au 31 décembre 2017 comme suit :

Achat au comptant	53 397KTND
Vente au comptant	27 751KTND

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance supérieure à deux jours constituent les opérations de change à terme et sont défalquées au 31 décembre 2017 comme suit :

Achat à terme	133 736KTND
Vente à terme	15 596KTND

4. ETAT DE RESULTAT

Note 21 – Intérêts et revenus assimilés

Le solde de cette rubrique s'élève à 188 162KTND en 2017 contre un solde de 164 697KTND en 2016. Ce poste s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	1455	794
Produits sur opérations de crédit	175 803	153 171
Revenus assimilés	10 904	10 732
	<u>188 162</u>	<u>164 697</u>

Note 22 – Commissions (en produits)

Le solde de cette rubrique s'élève à 50 081KTND en 2017 contre un solde de 46 528KTND en 2016. Ce poste s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	40 454	37 705
Commissions de tenue de compte	3 361	3 045
Commission sur opération de change manuel	272	288
Autres commissions	5 994	5 490
	<u>50 081</u>	<u>46 528</u>

Note 23 – Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à 35 795KTND en 2017 contre un solde de 20 921KTND en 2016 Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Gain sur portefeuille titres commercial	44 347	80 904
Perte sur portefeuille titres commercial	(8 552)	(59 983)
	<u>35 795</u>	<u>20 921</u>

Note 24 – Revenus du portefeuille d'investissement

Ce poste totalise en 2017 un montant de 31142KTND contre 31682KTND en 2016 se détaillant comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Intérêts /titre en portage	5	3
Revenus nets sur portefeuille titres d'investissements	28 480	29 443
Dividendes sur portefeuille participation	2 657	2 236
	<u>31 142</u>	<u>31 682</u>

Note 25 – Intérêts encourus et charges assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève à 90 573KTND en 2017 contre un solde de 78 497KTND en 2016. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaire	12 225	5 898
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	51 033	49 846
Charges sur emprunts obligataires et extérieurs	16 096	13 014
Charges assimilées	11 219	9 739
	<u>90 573</u>	<u>78 497</u>

Note 26 – Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève à 13 622KTND en 2017 contre un solde de 6 543KTND en 2016. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Dotations aux provisions	26 415	12 211
Reprises de provisions	(16 004)	(7 788)
Pertes sur créances irrécouvrables couverte par une provision	40	23
Pertes sur créances irrécouvrables	195	30
Créances radiées	3 627	2 107
Récupération sur créances radiées	(651)	(40)
	<u>13 622</u>	<u>6 543</u>

Note 27 – Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève à (3 051)KTND en 2017 contre un solde de (2 274)KTND en 2016. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Étalement Prime /Titres d'investissement	(1 960)	(1 441)
Reprises de provisions	(1 013)	(578)
Plus ou moins value de cession sur titres de participation	(78)	(255)
	<u>(3 051)</u>	<u>(2 274)</u>

Note 28 – Impôts sur les bénéfices

Le solde de cette rubrique s'élève à 21 942KTND en 2017 contre un solde de 14 624KTND en 2016. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Impôt exigible	22 905	14 873
Impôt différé	(963)	(249)
	<u>21 942</u>	<u>14 624</u>

Note 29 – Résultat consolidé par action

Le résultat consolidé par action au titre de l'exercice 2017 se présente comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Résultat net consolidé (en KTND)	39 024	31 617
Nombre d'actions ordinaires en circulation	20 001 529	20 001 529
Résultat consolidé de base par action (en dinars)	1,956	1,581

Note 30 – Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2017 un solde de (136 941) KTND contre (79 507) KTND au 31 décembre 2016, ce solde s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>
Caisse	24 919	19 995
Banque Centrale (comptes ordinaires)	148 445	91 851
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	51 333	4 232
Banque Centrale (prêts au jour le jour et à terme)	127 374	22 998
Banques de dépôts (prêts au jour le jour et à terme)	-	6 099
Banque de dépôt (Emprunts au jour le jour et à terme)	(45 000)	(87 000)
Banques Centrale (Emprunts au jour le jour et à terme))	(203 000)	(23 000)
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	(15 454)	(30 333)
Banques non-résidentes (emprunts au jour le jour et à terme)	(225 558)	(84 349)
	<u>(136 941)</u>	<u>(79 507)</u>

Note 31 – Événements postérieurs à la date de clôture

La Banque a reçu en date du 29 janvier 2018 un avis de vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes relatifs aux exercices comptables 2014 à 2016. Jusqu'à la date d'arrêté des états financiers, l'administration fiscale n'a pas notifié les résultats de ladite vérification.

Les états financiers de la banque sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 27 mars 2018. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI »

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2017

Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI »,

I. Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire réunie le 16 juin 2015, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société « UBCI » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2017, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 342.368 KDT, un bénéfice net de 39.130 KDT et une trésorerie négative à la fin de la période de 136.941 KDT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI », ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

3.1 Couverture du risque de crédit

Risque identifié

En tant qu'établissement de crédit, l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie "UBCI" est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de plusieurs contreparties considérées dans leur ensemble comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Les modalités d'évaluation et de couverture de ce risque sont prévues notamment par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents ainsi que les normes comptables.

Conformément à la note des états financiers "3.1-Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents", la couverture du risque de crédit de la clientèle est effectuée par la constitution de deux types de provisions prévus par ladite circulaire à savoir :

- Les provisions individuelles :
 - ✓ Les provisions individuelles classiques : déterminées sur la base de classification individuelle des créances qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs, en tenant compte des garanties considérées déductibles conformément à la réglementation de la BCT.
 - ✓ Les provisions individuelles additionnelles : ayant pour objet la couverture du risque de non-réalisation des garanties hypothécaires.
- La provision collective : ayant pour objet la couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Comme détaillé au niveau de la note aux états financiers numéro 3, le montant des encours bruts des créances sur la clientèle s'élève, au 31 décembre 2017, à 2.933.134 KDT. Les montants des agios réservés et des provisions y relatifs s'élèvent à la même date respectivement à 16.186 KDT et à 163.726 KDT.

Compte tenu de la complexité du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances de la clientèle, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré que l'évaluation du coût du risque de crédit constitue un point clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre appréciation du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances de la clientèle à la date de clôture, nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance des procédures d'évaluation du risque de contrepartie ainsi que les contrôles s'y rattachant tels que mis en place par la banque;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours des crédits, des produits réservés et des provisions;
- Apprécier la conformité de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Apprécier le bien-fondé des jugements de classification;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;

- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- Vérifier les calculs arithmétiques des provisions et des produits réservés ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3.2 Dépenses liées aux conventions conclues avec les sociétés du groupe BNP PARIBAS :

Risque identifié

La banque a conclu avec des sociétés du groupe BNP PARIBAS des conventions portant sur des prestations de services informatiques et d'assistance technique ainsi que l'acquisition de logiciels et de licences informatiques.

En application desdites conventions, les montants des charges comptabilisées au cours de l'exercice 2017 au niveau de la rubrique « Autres charge d'exploitation », ainsi que des acquisitions d'immobilisations enregistrées au niveau de la rubrique « Valeurs immobilisées » s'élèvent respectivement à 4.234 KDT et 1.477 KDT tels que présentés au niveau de la note 32 des états financiers « Transactions avec les parties liées ».

Du fait de son appartenance au groupe BNP PARIBAS, ces conventions sont considérées pour la banque comme des conventions réglementées au sens de l'article 200 du code des sociétés commerciales et de l'article 62 de la loi n°2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et doivent, par conséquent, faire l'objet de contrôle par les commissaires aux comptes.

Eu égard à l'importance relative des montants facturés, la multitude des conventions signées et des conditions tarifaires de certains services ainsi que les spécificités de détermination des dépenses immobilisées et leurs dates de mise en service, nous avons considéré que les dépenses liées aux conventions conclues avec les sociétés du groupe BNP PARIBAS constitue un point clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont consisté notamment à :

- S'assurer de la réalité des prestations ;
- S'assurer de l'existence d'avantages économiques futurs générés par les dépenses comptabilisées en immobilisations ;
- Demander la confirmation des soldes auprès des sociétés du groupe ;
- Vérifier le respect des dispositions réglementaires et contractuelles notamment en ce qui concerne les modalités de facturation, les tarifs appliqués, les dates de mise en service et de déploiement...etc.

3.2 La prise en compte des revenus des opérations de crédit

Risque identifié

Les revenus des opérations de crédit réalisés en 2017 s'élèvent à 188.166 KDT et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation bancaire de l'UBCI.

En raison de leur composition, leurs montants et les règles de leur comptabilisation, telles que décrites au niveau de la note « Comptabilisation des revenus sur prêts

auprès de la clientèle », même de légères modifications, notamment des taux d'intérêt et durées, pourraient avoir un impact significatif sur les produits nets bancaires et, par conséquent, sur les capitaux propres de l'UBCI.

C'est pour cette raison que nous avons considéré que la prise en compte des revenus des opérations de crédit constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont consisté principalement à :

- Prendre connaissance des procédures de comptabilisation et de contrôle des revenus des opérations de crédits ;
- Examiner les politiques, les processus et les contrôles mis en place en vue de la reconnaissance des revenus;
- Revoir l'environnement de contrôle du système d'information utilisé à l'aide de nos experts informatiques ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours et des intérêts ;
- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 24 « Les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de prise en compte des revenus des opérations de crédits ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

4. Paragraphes d'observation

4.1 Dénouement du contrôle fiscal effectué en 2013

La société mère « UBCI » a fait l'objet, en 2013, d'une vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant de 2009 à 2012, dont les résultats notifiés font ressortir un redressement de 591 KDT au titre de l'exercice 2009 et 12.863 KDT au titre des exercices 2010, 2011 et 2012.

La banque a constitué au cours de 2013, une provision forfaitaire de 7.000 KDT en couverture du risque associé à cette situation.

Dans le cadre des dispositions de l'article 66 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2016, telles que modifiées par l'article 77 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2017, un arrangement a été conclu avec l'administration fiscale en date du 29 Juin 2017 portant sur :

- La reconnaissance de la dette au titre du principal et de la pénalité fiscale administrative en matière de retenue à la source pour les montants respectifs de 4.459 KDT (dont un crédit d'impôt de 1.012 KDT) et de 341 KDT ;
- La remise des pénalités de contrôle dont le montant s'élève à 1.741 KDT, et ce, après le dépôt d'une demande à ce titre ainsi que des déclarations fiscales rectificatives.

La perte comptabilisée, à ce titre, en 2017 s'élève à 3.789 KDT, totalement couverte par la provision constituée antérieurement et ayant fait l'objet de reprise.

4.2 Passif relatif au contrôle fiscal en cours

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note 31 « Événements postérieurs à la date de clôture », la société mère « UBCI » a reçu en date du 29 janvier 2018, un avis de vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes au titre de la période allant de 2014 à 2016.

Jusqu'à la date d'établissement de notre rapport, l'administration fiscale n'a pas notifié les résultats de ladite vérification.

La banque a constitué, une provision forfaitaire de 4.900 KDT en couverture du risque associé à cette situation. Le risque final dépend du dénouement définitif du dossier de contrôle.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

5. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la banque.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par

ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

Tunis, le 28 Mars 2018

Les commissaires aux comptes

**Cabinet MS Louzir-Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

FINOR

Sonia KETARI LOUZIR

Karim DEROUCHE